

Modèle de gouvernance et d'adhésion de la nouvelle organisation de l'infrastructure de recherche numérique

Préambule

Au cours des mois d'octobre et de novembre derniers, environ 250 personnes ont assisté à des séances de consultation de la population, six en personne et cinq virtuelles. Ces participants ont été appelés à fournir des commentaires et des conseils sur le modèle de gouvernance et d'adhésion que devrait suivre la nouvelle organisation de l'infrastructure de recherche numérique (la NOIRN ou nouvelle organisation). Pour un résumé des principaux thèmes et des commentaires qui ont émané de ces séances, veuillez consulter le [Résumé des consultations sur la nouvelle organisation : Automne 2019](#).

En plus des suggestions formulées, le modèle de fonctionnement de la nouvelle organisation doit également tenir compte des principes de bonne gouvernance et d'un certain nombre d'exigences précises (p. ex., équité, diversité et inclusion, indépendance des administrateurs) définies dans l'accord de financement conclu entre elle et le gouvernement fédéral.

Gouvernance

La gouvernance de la nouvelle organisation se compose des éléments suivants : un conseil d'administration, des membres et un conseil de recherche. Chacun d'entre eux jouera un rôle important.

Conseil d'administration

Composition

- Le premier conseil d'administration sera composé d'un maximum de 15 administrateurs.
- Le conseil d'administration aura des connaissances ou de l'expertise dans un ou plusieurs des domaines suivants : calcul informatique de pointe pour la recherche (CIP), logiciels de recherche (LR) et gestion des données (GD); gouvernance et gestion financière. On recherchera également une expertise internationale en matière d'infrastructures de recherche numérique, de même que les perspectives des secteurs public et privé.
- Le recrutement des administrateurs se fera en fonction d'une matrice de compétences et d'aptitudes établie (à noter que cette matrice est presque terminée et sera mise en ligne sous peu pour information et commentaires; revenez régulièrement sur cette page pour les mises à jour).

- Le conseil d'administration reflétera la diversité de la population dans les domaines du CIP, des LR et de la GD. Il sera axé sur les compétences de ses membres.
- Les administrateurs devront agir en toute indépendance et non en tant que représentants de leurs organisations affiliées. La mise en place d'un conseil de recherche permettra aux chercheurs de faire entendre leur voix auprès du conseil d'administration.
- Au moins la moitié des administrateurs seront indépendants, l'indépendance étant définie comme le fait de n'avoir aucune relation importante avec les activités de la nouvelle organisation.
- La présidence sera assurée par un administrateur indépendant.

Principes d'équité, de diversité et d'inclusion

- La nouvelle organisation est déterminée à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.
- Tout sera mis en œuvre pour que la sélection des membres du conseil d'administration se fasse selon ces principes, y compris la parité homme-femme aux postes d'administrateurs.
- Les membres du conseil d'administration refléteront la diversité géographique du pays.

Conseil de recherche

- Le conseil de recherche sera un organe essentiel à l'instauration d'une culture de service et d'engagement envers les chercheurs.
- Les membres de ce conseil seront nommés par les membres votants, l'ensemble devant être approuvé par le conseil d'administration.
- Le conseil d'administration, qui veillera à ce que le conseil de recherche soit multidisciplinaire et représentatif de l'ensemble du milieu de la recherche, pourra, au besoin, nommer des membres pour satisfaire à cette exigence.
- Le conseil de recherche supervisera le processus d'évaluation des besoins des chercheurs, conseillera la nouvelle organisation sur les questions liées à la prestation de services et de programmes à l'intention du milieu de la recherche et servira d'engrenage pour le dialogue avec le milieu de la recherche en général.
- Le conseil de recherche travaillera avec les communautés de disciplines précises pour que les conseils qu'il formulera tiennent compte des points de vue des chercheurs de toutes les disciplines.
- Il sera également chargé de travailler avec le personnel pour s'assurer que les conseils qu'il donne au conseil d'administration sont conformes à la vision, à la mission et aux objectifs de l'organisation et qu'ils respectent ses paramètres financiers et opérationnels.

Remarque : La mise en place du conseil de recherche sera une activité prioritaire du premier conseil d'administration. Le processus devrait être dirigé par un chercheur sous la supervision du premier conseil d'administration, avec l'appui de la nouvelle organisation ou de l'équipe de gestion intérimaire.

Fonctionnement du conseil d'administration

- Des politiques et des procédures strictes en matière de conflits d'intérêts seront adoptées et appliquées.
- Le fonctionnement du conseil d'administration sera transparent.

Processus de recrutement

- Les administrateurs éventuels seront recrutés dans le cadre d'un processus ouvert et transparent, qui comprendra des activités de sensibilisation auprès de la population.
- Le processus de recrutement et d'évaluation sera supervisé par le conseil d'administration provisoire avec l'appui d'une société de recrutement de cadres supérieurs.
- Les administrateurs éventuels seront sélectionnés par un comité de sélection composé de membres du conseil d'administration provisoire et d'autres acteurs locaux ou extérieurs.
- Tout sera mis en œuvre pour présenter une liste complète des administrateurs à la première assemblée générale des membres, prévue pour le premier trimestre de 2020.
- Après la nomination du premier conseil d'administration, les nouveaux administrateurs (ou les administrateurs supplémentaires) et ceux qui auront été réélus seront nommés et soumis au vote des membres à chaque assemblée générale annuelle (AGA) de l'organisation.
- La prochaine AGA de la nouvelle organisation aura lieu à l'automne 2020.
- Les administrateurs seront nommés pour des mandats de trois ans et pourront exercer jusqu'à deux mandats consécutifs.
- Les premiers administrateurs seront nommés pour des mandats échelonnés (un, deux et trois ans) afin d'assurer une continuité.

Adhésion

La nouvelle organisation aura le statut d'organisme à but non lucratif constitué de membres. Les fonctions et les droits des membres ainsi qu'un modèle adéquat de cotisations seront donc des éléments essentiels de son cadre de gestion global.

Il ne sera pas nécessaire d'être membre pour avoir accès aux programmes de la NOIRN. Les chercheurs et les établissements de recherche admissibles de tout le Canada y auront accès. Cependant, la gouvernance de la nouvelle organisation reposera sur l'appartenance engagée de ses membres.

Recrutement des membres

- Les membres seront recrutés jusqu'à trois semaines avant la première assemblée générale des membres.
- Il sera demandé aux membres de remplir un formulaire d'adhésion où seront désignés un représentant principal et un représentant secondaire.
- L'admissibilité des premiers membres sera confirmée par le comité d'examen des demandes.
- Le premier conseil d'administration se penchera sur le processus d'adhésion en vue de l'établir.

Adhésion

1. Membres principaux (avec droits de vote)

- Les membres ayant droit de vote seront définis comme des établissements d'enseignement postsecondaire admissibles aux subventions des trois organismes.
- Selon cette définition, les établissements d'enseignement postsecondaire admissibles au statut de membre votant sont définis comme suit :
 - ils participent à la recherche, à la formation en recherche et à des activités connexes;
 - ils ont une mission de recherche et de formation en recherche;
- Les droits et responsabilités des membres votants comprennent :
 - la présence, la participation et le vote à toutes les assemblées générales annuelles,
 - la possibilité de proposer la candidature de chercheurs au conseil de recherche;
 - la possibilité de conseiller le conseil d'administration au sujet de l'orientation stratégique, des politiques et des programmes de la nouvelle organisation;
 - la possibilité de siéger à des comités consultatifs ou spéciaux ou à d'autres organes que la nouvelle organisation pourrait établir en vue de s'acquitter de ses responsabilités.
- Les membres votants désigneront un représentant principal qui représentera l'institution membre pour toutes les questions nécessitant un vote.

- Les frais d'adhésion annuels varieront de 5 000 \$ à 15 000 \$, selon le l'intensité des recherches de l'établissement.

2. Membres associés (sans droit de vote)

- Les membres associés seront :
 - des établissements d'enseignement postsecondaire qui choisissent de ne pas être membres votants;
 - des organisations ayant des responsabilités, des services ou un savoir-faire liés à l'écosystème national de l'infrastructure de recherche numérique ou le soutenant.
- Le statut de membre associé sera approuvé par le conseil d'administration.
- Au titre de leurs droits et responsabilités, les membres associés :
 - participeront aux assemblées générales annuelles et à d'autres assemblées, s'il y a lieu;
 - collaboreront à des comités consultatifs et spéciaux, s'il y a lieu;
 - serviront de courroie de transmission de l'information auprès de leurs membres et recueilleront leurs commentaires.
- Les membres associés paieront une cotisation forfaitaire de 500 \$ par année.

Principes directeurs

En plus de fournir les commentaires nécessaires pour la mise au point du modèle de gouvernance et d'adhésion, les participants aux séances de consultation ont fourni au comité d'examen des demandes des renseignements sur la manière dont la nouvelle organisation pourrait exercer ses responsabilités initiales et régulières. Les principes directeurs suivants seront donc transmis au premier conseil d'administration pour qu'il en tienne compte et les intègre à sa planification et à son fonctionnement.

1. Priorité aux chercheurs

La NOIRN, ainsi que ses programmes et services, sera axée sur les besoins des chercheurs. Dans cet esprit, les chercheurs pourront s'engager auprès de la nouvelle organisation, faire connaître la question de l'adoption et de l'utilisation de l'infrastructure de recherche numérique, la soutenir et la favoriser; contribuer à faire en sorte que tous les chercheurs au Canada connaissent les services et plateformes de l'infrastructure de recherche numérique, peu importe leur discipline, leur emplacement géographique ou la taille de leur institution, et qu'ils puissent y avoir accès.

2. Culture de service

La NOIRN établira une culture de service et d'engagement citoyen. Un de ses principaux objectifs sera de réduire le plus possible les perturbations pour les chercheurs au fur et à mesure de l'intégration de son l'infrastructure et de ses services aux activités nationales. Le fonctionnement de l'organisation s'inscrira dans le cadre d'une culture de service auprès des chercheurs et d'engagement envers la communauté de l'infrastructure de recherche numérique.

L'organisation sera agile et capable de réagir à la nature très changeante de l'infrastructure de recherche numérique. Elle sera allégée et axée sur la prestation de services de qualité d'une manière rationalisée.

3. Responsabilité et transparence

La NOIRN rendra des comptes à ses membres, au milieu de la recherche et à son bailleur de fonds. Grâce à des processus de gouvernance clairs, transparents et efficaces, elle s'assurera que ses décisions sont transparentes et que ses activités sont efficaces.

La nouvelle organisation veillera à mettre en place des processus et des pratiques opérationnels et décisionnels appropriés, s'assurant qu'ils font l'objet d'un examen par les pairs, aux fins d'une affectation appropriée des ressources.

L'organisation rendra des comptes aux chercheurs et aux établissements en vue d'obtenir leur confiance. Elle fournira des conseils et des renseignements crédibles, exacts, opportuns et pertinents. Elle créera un environnement sûr et prévisible pour l'infrastructure de recherche numérique afin de favoriser la recherche au Canada.

4. Excellence

La NOIRN encouragera et facilitera l'utilisation de l'infrastructure de recherche numérique par les chercheurs au profit de l'excellence en recherche au Canada. La nouvelle organisation visera également l'excellence dans ses propres activités et fera la promotion du Canada en tant que chef de file mondial dans le domaine de l'infrastructure de recherche numérique.

5. Collaboration

La NOIRN permettra l'élaboration concertée et efficace de services et de politiques, normes, protocoles, processus et procédures d'appui essentiels au soutien des chercheurs dans leur travail.

Elle s'efforcera de réunir les partenaires et les différents acteurs afin d'atteindre des objectifs communs et d'améliorer l'écosystème pour le bien de tous. La

nouvelle organisation s'emploiera à former des partenariats et des alliances au sein de l'écosystème. Sa réussite ne tiendra qu'à la collaboration avec ses partenaires.

La nouvelle organisation facilitera et appuiera la mise en place d'un environnement de services intégrés d'infrastructure de recherche numérique, à l'intention des chercheurs, et en collaboration avec CANARIE, d'autres organisations nationales d'infrastructure de recherche numérique et les paliers de prestation régionaux, provinciaux et locaux.

Prochaines étapes

N'hésitez pas de nous faire part de vos commentaires et suggestions sur le modèle de gouvernance et d'adhésion présenté sur cette page, par courriel à info@engagedri.ca.

La matrice des compétences et le processus de recrutement du premier conseil d'administration sont presque terminés. Nous mettrons en ligne cette information pour commentaires. Revenez régulièrement sur ce site pour d'autres mises à jour et précisions.